

# Le bonus salarial des profs a du plomb dans l'aile

*Lancé en 2023 par Emmanuel Macron pour revaloriser la rémunération des professeurs, le Pacte enseignant devait révolutionner leurs pratiques. Il est plombé par la pénurie budgétaire malgré des débuts encourageants.*

**D**ans les réformes du second quinquennat d'Emmanuel Macron, il n'y a pas que celle des retraites qui bat de l'aile. Autre grande mesure du président de la République, le Pacte enseignant, lancé en 2023, est censé revaloriser la rémunération des professeurs et révolutionner leurs pratiques. Genre de « travailler plus pour gagner plus » appliqué au système scolaire français, le Pacte enseignant prévoit de rémunérer les professeurs volontaires pour une dizaine de missions particulières, au premier rang desquelles le remplacement de courte durée et le dispositif d'aide aux devoirs pour les collégiens, « devoirs faits ».

## 62 euros de l'heure

Chaque signataire d'un pacte s'engage à réaliser dans l'année, en plus de ses obligations de service, 18 à 24 heures consacrées à l'une de ces missions, en échange d'une rémunération fortement bonifiée : une heure de pacte étant payée 62 euros de l'heure contre 45 euros pour une heure supplémentaire classique. Une nette amélioration qui, dès la première année, a séduit un tiers des 850 000 enseignants.

Mais à peine amorcé, ce bonus salarial semble déjà disparaître du paysage. C'est ce que confirme l'analyse minutieuse du dernier projet de loi de finances. Même si le chiffrage est complexe, la perte de vitesse est mesurable dans le détail des crédits, où les mesures catégorielles et les primes ont été rabotées. En 2024, « l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves », où se loge l'essentiel des Pactes, atteignait, sur



Stephane Mahe/POOL/AFP

**Emmanuel Macron, au collège Jean-Lartaut, à Jarnac (Charente), en février 2023. Six mois après la lettre du président aux enseignants pour les inciter à pactiser, les crédits budgétaires ont été gelés, puis amputés.**

le papier, 1,1 milliard d'euros. Mais six mois seulement après la lettre du président aux enseignants pour les enjoindre de pactiser, ces crédits budgétaires sont en partie gelés et amputés d'une centaine de millions d'euros. Une entaille déplorée par la Cour des comptes, dans son premier bilan du dispositif : « Cela induit de la défiance. »

Ce serrage de vis est entériné dans le projet de loi de finances suivant de 2025, où les crédits consacrés à cette indemnité, qui ne mentionne déjà plus le Pacte, tombent à 1 milliard d'euros. Et, dans le Budget 2026, la pénurie se renforce avec un recul des crédits de 130 millions

d'euros (voir graphique ci-contre). Dans un bel euphémisme, le ministre de l'Éducation nationale se défend : « Le projet de Budget initial du gouvernement pour 2026 s'inscrit dans une logique de redéploiement du Pacte enseignant. »

## De plus en plus de candidats

Sur le terrain aussi, le détricotage est perceptible. Les enveloppes distribuées aux établissements par les rectorats pour rémunérer les Pactes fondent au fil des ans. Bruno Bobkiewicz, le secrétaire national du SNPDEN, syndicat majoritaire des chefs d'établissement, témoigne : « Dans mon lycée où travaillent





*119 professeurs, nous avons 45 parts de Pacte à distribuer la première année, mais plus que 15 l'an dernier et 5 cette année! Je n'ose pas imaginer l'an prochain... » Pour lui, cela ne fait aucun doute : « Le Pacte a du plomb dans l'aile. Le dispositif se réduit, alors même qu'il est entré dans le paysage et qu'il y a de plus en plus de candidats... »*

**Satisfecit pondéré**

Dans son rapport, la Cour des comptes, saluait pourtant l'opération : « La dynamique de participation des enseignants au Pacte paraît s'ancrer progressivement dans les pratiques professionnelles. » Un satisfecit certes pondéré :

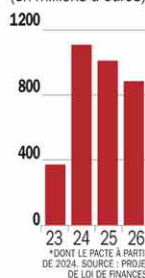
« Il n'existe pas de bilan global des effets de ces missions afin d'apprécier en quoi leur mise en œuvre concourt à l'amélioration de la réussite des élèves. » Mais les juges financiers appelaient tout de même le gouvernement à maintenir l'effort, pour pouvoir en mesurer les effets.

Si la surreprésentation des enseignants du privé parmi les signataires a fait couler beaucoup d'encre la première année – signant 24% des Pactes alors qu'ils ne représentent que 16% des personnels – elle s'est estompée en 2025. Bridé, le privé ne pèse plus que 18% des contrats. Et sur le remplacement des profs absents, les indicateurs de performance montrent un frémissement de progrès. Dans le second degré, où le problème est le plus aigu, le pourcentage d'heures d'enseignement « non assurées pour non-remplacement d'enseignants absents » est passé de 7% en 2023 à 5,7% en 2024. Un bon début du dispositif qui mériterait d'être poursuivi : le ministère évalue lui-même le nombre d'heures d'absence à plus de 12 millions, quand le Pacte n'est calibré que pour 2,9 millions. « Dans un contexte budgétaire contraint, résume enfin la Cour, une vision claire à moyen terme de l'avenir du dispositif est essentielle. » On en est loin...

**Alice Mérieux**

**EN MARCHÉ ARRIÈRE**

Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves\* (en millions d'euros)



Dans le Budget 2026, le recul des crédits atteint 130 millions d'euros.

